

L'erreur judiciaire en matière pénale:

Regards croisés sur ses contours
et ses causes potentielles

2^e édition

Nathalie Dongois

Professeure à l'Université de Lausanne

Table des matières

Remerciements.....	V
Sommaire.....	VII
Abréviations	XI
Introduction	1
Partie I : Réflexions autour de l'erreur judiciaire en matière pénale	9
Chapitre 1 : De quoi parle-t-on ?	9
Introduction	9
Section I. L'erreur judiciaire se définit en fonction de la procédure de révision propre à chaque État	13
§1. L'erreur judiciaire selon la procédure de révision suisse.....	13
§2. L'erreur judiciaire selon la procédure de révision française	20
Section II. L'erreur judiciaire est un concept à géométrie variable	24
§1. L'erreur judiciaire peut être admise en faveur ou en défaveur de la personne et répondre de différents cas de figure à corriger	24
A. L'exemple de l'erreur judiciaire telle que reconnue en Suisse.....	24
B. L'exemple de l'erreur judiciaire telle que reconnue en France	26
§2. L'erreur judiciaire peut être admise différemment selon l'infraction en cause	28

§3. L'erreur judiciaire peut être admise différemment sur la base des motifs d'ouverture	30
Chapitre 2 : En quoi le système de justice pénale peut-il être en cause ?.....	35
Introduction	35
Section I. Rapport entre risque d'erreur judiciaire et types de procédure	38
§1. Brève présentation des procédures de types accusatoire et inquisitoire	38
A. La mise en mouvement de l'action pénale.....	38
B. L'exercice de l'action pénale	39
C. L'audience	41
§2. Analyse du système suisse de justice pénale.....	41
A. Liminaires sur le caractère mixte d'une procédure pénale.....	41
B. La mise en mouvement de l'action pénale dans la procédure suisse.....	42
C. L'exercice de l'action pénale dans la procédure suisse.....	44
D. L'audience pénale dans la procédure suisse.....	46
E. Synthèse et autres garanties proposées par le système suisse de procédure pénale	47
Section II. Rapport entre erreur judiciaire et indépendance du pouvoir judiciaire.....	48
§1. Principe et limite de l'indépendance du pouvoir judiciaire.....	48
§2. Rapport entre statut des autorités d'instruction et exercice indépendant de l'instruction.....	51
§3. Évolution des fonctions reconnues au ministère public	54
Section III. Rapport entre erreur judiciaire et procédures extraordinaires ne garantissant pas le caractère absolu de la recherche de la vérité	60

§1. Justice négociée et <i>plea bargain</i> aux Etats-Unis	60
§2. Encadrement des procédures extraordinaires en Suisse : limite suffisante ?.....	61
A. Un encadrement qui permet de ne pas assimiler ces procédures extraordinaires au <i>plea bargain</i> tel que pratiqué aux Etats-Unis.....	61
B. La méconnaissance de la portée de ces procédures extraordinaires, un risque d'erreur judiciaire	63
Chapitre 3 : En quoi la police ou toute personne en charge de mener une audition peut-elle être en cause ?.....	67
Introduction	67
Section I. La formation et la neutralité des personnes en charge de mener des auditions	69
§1. Apprendre à déceler les fausses déclarations volontaires	69
§2. Éviter de provoquer les fausses déclarations involontaires	72
A. Malléabilité de la mémoire	72
B. Vulnérabilité de la mémoire.....	74
Section II. Un risque d'erreur judiciaire plus ou moins élevé selon la maîtrise et l'adaptation des techniques d'audition.....	78
§1. Connaître les éléments déterminants de la technique d'audition à adopter.....	78
A. Les buts de l'audition.....	78
B. Le profil de la personne auditionnée.....	79
C. Le type d'affaire en cause.....	82
D. Les facteurs facilitants et les facteurs inhibiteurs	82
§2. Connaître les différentes techniques d'audition.....	84
A. L'interrogatoire de justification	84
B. L'interrogatoire d'aveu.....	85
C. L'interrogatoire d'enfermement	86

D. L'entrevue cognitive.....	87
§3. Connaître les règles à ne jamais transgresser, quel que soit le cas en question.....	90
Section III. La tenue et la transcription des procès-verbaux	92
Chapitre 4 : En quoi l'expert peut-il être en cause ?.....	97
Introduction	97
Section I. Les risques d'erreur au niveau des expertises forensiques.....	98
§1. Liminaires.....	98
§2. Les erreurs possibles au niveau de la scène de crime	100
§3. Les erreurs possibles au niveau du laboratoire.....	100
A. Le biais de l'observateur.....	101
B. Les risques en rapport avec la qualité et/ou la quantité de l'échantillon.....	102
§4. Les erreurs possibles au niveau du rapport	104
A. Dans sa rédaction par l'expert.....	104
B. Dans sa compréhension par le juge.....	104
Section II. Les risques d'erreur au niveau des expertises psychiatriques/psychologiques.....	106
§1. Liminaires.....	106
§2. Les erreurs possibles au niveau du recours à l'expertise	107
A. L'expertise psychiatrique en responsabilité pénale.....	107
B. L'expertise psychologique de crédibilité	108
§3. Les erreurs possibles au niveau de l'évaluation par l'expert.....	110
A. L'expertise psychiatrique en responsabilité pénale.....	110
B. L'expertise psychologique de crédibilité	110
§4. Les erreurs possibles au niveau de l'appréciation de l'expertise par l'autorité pénale.....	111

A.	L'expertise psychiatrique en responsabilité pénale.....	111
B.	L'expertise psychologique de crédibilité	114
C.	Remarques conclusives sur le rapport entre les différents types d'expertises et la liberté d'appréciation de l'autorité pénale.....	115
Section III.	Les palliatifs à ces risques d'erreur au niveau des expertises	117
§1.	Le recours à l'article 307 CP pour fausse expertise.....	117
§2.	La vérification du suivi de méthodes validées	117
§3.	La confrontation de l'expertise aux autres moyens de preuve	119
Chapitre 5 :	En quoi l'autorité pénale peut-elle être en cause ?.....	121
Introduction	121
Section I.	La liberté d'appréciation des preuves.....	123
§1.	Le principe même de l'intime conviction	123
§2.	Les limites du principe de l'intime conviction	125
A.	La liberté de la preuve : un principe assorti de limites	125
1°)	Liminaires.....	125
2°)	Les preuves interdites.....	125
3°)	Les preuves illicites et les preuves administrées en violation d'une règle de validité.....	126
4°)	Les preuves en cascade d'une preuve illicite.....	127
B.	La liberté d'appréciation des preuves : une liberté encadrée.....	131
1°)	Liminaires.....	131
2°)	L'obligation de motivation et l'interdiction de l'arbitraire	133
3°)	L'application du principe « <i>in dubio pro reo</i> »	135

Section II. L'institution du jury	138
§1. Liminaires	138
§2. Les propriétés du jury	138
§3. Les conséquences des propriétés du jury	139
§4. L'instrumentalisation possible des jurys : source réelle d'erreurs judiciaires	143
A. Les facteurs d'instrumentalisation	143
B. Les deux jurys caractérisant le système pénal des Etats-Unis	145
C. Le jury des Cours d'assises françaises	147

**Partie II Illustrations d'erreurs en matière de justice
pénale 151**

Chapitre 1 : Toute erreur peut-elle être qualifiée d'erreur judiciaire ?	151
L'affaire Paul Grüninger.....	151
L'affaire d'Outreau	160
L'affaire Omar Raddad	174
Chapitre 2 : Les garanties posées par le système de justice pénale sont-elles suffisantes ?	185
L'affaire Jean Calas	185
L'affaire Patrick Dils	196
L'affaire Robert Boulin	209
L'Affaire Léa	219
Chapitre 3 : L'administration des preuves est-elle la source principale d'erreurs judiciaires ?	228
L'affaire Rida Daalouche.....	228
L'affaire Brandon Mayfield.....	233
L'affaire de Beatrice	237
L'affaire de Heilbronn	244

L'affaire Raymond Easton.....	249
Chapitre 4 : Quels sont les risques d'erreurs au niveau de l'appréciation des preuves ?.....	252
L'affaire Orenthal James Simpson.....	252
L'affaire Cyril Belshaw	262
L'affaire Sally Clark.....	274
L'affaire Ségalat	281
Conclusion : En quoi sommes-nous tous en cause ?.....	287
Bibliographie.....	293
Table des matières	303